

Épargne

Actépargne2 : tellement mieux pour votre épargne.

Dynamiser
son épargne

Anticiper
pour un projet

Préparer
sa retraite

Assurer
l'avenir de ses
enfants ou
petits-enfants

Épargnez en vue d'un projet

Les atouts de l'assurance vie

- Vous épargnez à votre propre rythme en fonction de votre profil investisseur.
- Votre argent reste accessible à tout moment.
- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux après 8 ans.

Les avantages d'Actépargne2

- Un fonds en euros très performant, affichant un rendement net cumulé de 9,70 %* sur 3 ans (2022 à 2024).
- Une large gamme d'unités de compte afin d'optimiser votre potentiel de gains en fonction de votre profil investisseur.
- Un accompagnement personnalisé par des conseillers mutualistes disponibles en agence, par téléphone ou à domicile.
- Un contrat reconnu par des experts de renom, gage de qualité et de fiabilité.

3,60%*

Taux de rendement
du fonds en euros
en 2024.



DÉCERNÉ PAR
Challenge^S



FONDS EN EUROS SUR 5 ANS



MUTUELLES



Ces distinctions sont valables un an et ont été attribuées par les publications citées selon leurs propres critères.

* Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements à venir.

L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

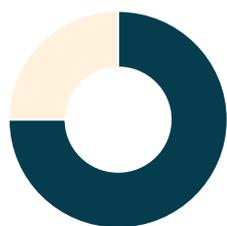
Investissez comme vous le souhaitez



Gestion profilée : on s'occupe de tout !

Vous nous confiez la gestion de votre contrat et nous définissons la stratégie d'épargne la mieux adaptée à vos objectifs et à votre horizon de placement.

Nous proposons au choix 4 profils de risque dont 3 axés sur les thèmes de demain et le soutien aux enjeux du développement durable.



**ENGAGÉ
PRUDENT**

75% Fonds en euros
25% Unités de compte



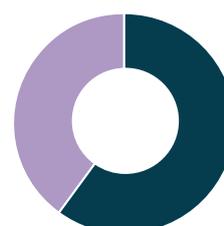
**ENGAGÉ
ÉQUILIBRE**

50% Fonds en euros
50% Unités de compte



**ENGAGÉ
DYNAMIQUE**

25% Fonds en euros
75% Unités de compte



**VOLATILITÉ
CONTRÔLÉE**

60% Fonds en euros
40% LFM Actions Monde
Volatilité Contrôlée

Les unités de compte composant les profils « Engagé » sont 100 % labellisées (ISR - Investissement Socialement Responsable, Greenfin, Finansol, Relance ou Towards Sustainability).

Option offerte pour les profils Engagé Prudent et Engagé Équilibre

Arbitrage de sécurisation par âge : votre épargne est progressivement sécurisée vers le fonds en euros, en fonction de votre âge.

Gestion libre : c'est vous qui pilotez !

Vous suivez vous-même l'évolution de votre épargne et arbitrez vos placements si vous le souhaitez. Vous choisissez librement entre un fonds en euros sécurisé, performant et responsable et une gamme d'unités de compte sélectionnées par nos experts. Notre offre diversifiée vous permet d'investir selon plusieurs critères (géographique, thématique, expertise, ESG - Environnement, Social et Gouvernance) et auprès de nombreuses sociétés de gestion.

2 options offertes au choix

Dynamisation des plus-values :

les plus-values constatées sur le fonds en euros sont automatiquement arbitrées vers un ou plusieurs fonds en unités de compte.

Sécurisation progressive selon la durée restante :

votre épargne est progressivement sécurisée vers le fonds en euros, à l'approche de l'échéance que vous aurez définie.

Bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux



Un cadre fiscal favorable

Vous avez la possibilité de récupérer vos fonds à tout moment via un rachat (total, partiel ou programmé) ou alternativement recourir à une avance. Le rachat implique une sortie définitive du montant racheté sur votre contrat. Seule la plus-value est sujette à imposition. La taxation dépend du montant de vos versements et de la durée de détention de votre contrat.

Versements à compter du 27 septembre 2017

Contrat inférieur à 8 ans	Contrat supérieur ou égal à 8 ans	
	Jusqu'à 150 000 € de versements	Au-delà de 150 000 € de versements

Imposition des produits

IR ou PFU de 12,8 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 7,5 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 12,8 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)
---	--	---

**Abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule
ou 9 200 € pour un couple marié ou pacsé.**

IR : impôt sur le revenu
PFU : prélèvement forfaitaire unique

L'avance s'apparente à un prêt consenti, elle permet de faire face à un besoin temporaire de liquidités. Elle doit être remboursée moyennant un taux d'intérêt défini selon les caractéristiques de votre contrat. Elle n'est pas soumise à fiscalité et la somme avancée continue d'être rémunérée selon les conditions du contrat.

Un outil de transmission

En cas de décès, grâce à la clause bénéficiaire que vous aurez préalablement rédigée, vous pouvez transmettre votre capital à une ou plusieurs personnes de votre choix dans des conditions fiscales optimales. Vous pouvez la modifier à tout moment.

Bon à savoir

Votre épargne est protégée par une garantie plancher. Si vous décédez avant 75 ans et qu'une moins-value financière est constatée, vos bénéficiaires recevront la somme de vos versements nets, dans la limite de 152 500 €.

Libérez votre pouvoir d'épargne



Accessible à tous et pour tous les âges

Le contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2 est ouvert à tous, sans conditions.

Vous pouvez ouvrir un contrat à vos enfants ou petits-enfants dès leur plus jeune âge, afin de leur constituer un capital. C'est vous qui choisissez le montant et la fréquence de vos versements, en fonction de vos objectifs et de votre situation financière.

0%

de frais sur
versements

0%

de frais
d'arbitrage

0,77%

de frais annuels
de gestion

Montant minimum	Pour les 30 ans et plus	Pour les moins de 29 ans
Versement initial	300 €	70 €
Versements programmés	30 € / mois 50 € / trimestre 100 € / semestre	20 € / mois 50 € / trimestre ou semestre

Bon à savoir

Pensez aux **versements programmés et gratuits** pour investir régulièrement sans vous soucier du moment idéal. Vous pouvez modifier le montant et y mettre fin à tout moment !

Un accompagnement personnalisé

Nos conseillers mutualistes vous accompagnent dans la définition de vos besoins et la sélection des solutions les plus adaptées à votre situation. Vous bénéficiez d'un **suivi régulier** qui vous permet d'ajuster votre stratégie si nécessaire.

Pour souscrire



En agence

Scannez le QR code pour découvrir l'agence la plus proche de chez vous.



Par téléphone

01 40 53 78 00

(prix d'un appel local).

Profitez de l'accompagnement de nos conseillers.



En ligne

www.la-france-mutualiste.fr



www.la-france-mutualiste.fr



La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).



DAC0525DAP/EM34 - Imprimé en France, avec de l'encre végétale, sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique. Création : 109 L'AGENCE - Crédits photos : GettyImages, AdobeStock.